

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «contre la création effrénée d’implantations portant atteinte au paysage et à l’environnement»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 18 décembre 2007 à l’appui de l’initiative populaire fédérale «contre la création effrénée d’implantations portant atteinte au paysage et à l’environnement»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d’un projet rédigé, l’initiative populaire fédérale «contre la création effrénée d’implantations portant atteinte au paysage et à l’environnement» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l’art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 106 168 signatures déposées, 106 098 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d’initiative Helvetia Nostra, Case postale, 1820 Montreux 1.

18 janvier 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2006 4989

**Initiative populaire fédérale
«contre la création effrénée d’implantations portant atteinte au paysage
et à l’environnement»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	37 558	24
Berne	17 252	6
Lucerne	2 738	0
Uri	94	0
Schwyz	559	0
Obwald	111	0
Nidwald	145	0
Glaris	188	1
Zoug	659	0
Fribourg	1 098	2
Soleure	2 304	4
Bâle-Ville	15 604	0
Bâle-Campagne	8 957	0
Schaffhouse	610	1
Appenzell Rhodes-Ext.	341	0
Appenzell Rhodes-Int.	43	0
Saint-Gall	2 271	8
Grisons	1 080	2
Argovie	4 739	9
Thurgovie	1 566	1
Tessin	565	3
Vaud	5 010	6
Valais	694	0
Neuchâtel	478	0
Genève	1 268	1
Jura	166	2
Suisse	106 098	70